

BG SERVICES

ÉCHANGE PERMIS DE CONDUIRE

ETRANGERS-----FRANCE

-ATTESTATION DE VALIDITÉ DU PERMIS DE CONDUIRE

A demander à la direction Générale des transports terrestres et de la circulation ou au Consulat du pays d'origine.

- COPIE COULEUR RECTO/VERSO DU PERMIS DE CONDUIRE A ÉCHANGER EN COURS DE VALIDITÉ .

- COPIE PIÈCE IDENTITÉ LISIBLE RECTO/VERSO ;

- COPIE CARTE DE SÉJOUR + RÉCÉPISSÉ + PASSEPORT

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (Facture EDF, Eau, Télécom, Gaz, Internet ...)

- JUSTIFICATIF DE RÉSIDENCE EN FRANCE DEPUIS AU MOINS 6 MOIS (Contrat de location, Contrat de travail, Attestation d'affiliation à l'assurance maladie, Avis d'imposition ou de non imposition, attestation de scolarité, inscription ANPE, RETRAITE...)

- E-PHOTO (Photo numérique ANTS)

En cas de catégories du groupe lourd (C,D)

Si vous souhaitez les conserver : avis médical suite à une visite chez un médecin agréé.

Si vous ne souhaitez pas les conserver : courrier de renoncement aux catégories suivantes..

FRAIS : 125 EUROS (CHÈQUE OU ESPÈCES)

25 EUROS (En cas de perte ou de vol)